COMMUNE DE
Strassen

AVIS D'URBANISME

Il est porté à la connaissance du public que la ***demande de lotissement*** présentée par la société anonyme ASTRA FINANCE II portant sur les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Strassen, section B, sous les n° 9/3104 et 9/3106 d'une contenance totale de 18,00 ares et tendant à diviser les parcelles en trois lots,

a été approuvée par le conseil communal en sa séance publique du 6 octobre 2021, conformément à l'article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Strassen, le 9 novembre 2021
le bourgmestre, le secrétaire,

Certificat de publication

Il est certifié que le présent avis, a été publié et affiché en bonne et due forme à partir de ce jour.

Strassen, le 9 novembre 2021
le Bourgmestre, le Secrétaire,

Copie de la présente au Ministre de l'Intérieur conformément à l'article 82 de la loi communale du 13.12.1988 telle qu'elle a été complétée et modifiée par la suite.